



République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
DG N°25/086

2025/  
Commune d'Aubergenville – Arrêté N°/25/086  
5-4 – Délégation de fonctions

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE POUR L'ANNEE 2025

### ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION TOTALE DE SES FONCTIONS A TITRE TEMPORAIRE À L'ADJOINT DANS L'ORDRE DES NOMINATIONS

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 prévoyant la possibilité de délégation de fonctions aux adjoints et son article L.2122-17 prévoyant qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le maire est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre des nominations,

Considérant son absence du 16 avril 2025 au 20 avril 2025 inclus,

Considérant que Madame Virginie MEUNIER est le premier adjoint dans l'ordre des nominations,

#### ARRÊTE

**Article 1** : Madame Virginie MEUNIER 1<sup>ère</sup> Adjoint au maire, est désignée pour remplacer le maire d'Aubergenville pour la période du mercredi 16 avril au dimanche 20 avril 2025 inclus, dans la plénitude de ses fonctions.

**Article 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (télérecours citoyens, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

**Article 3** : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

Madame Virginie MEUNIER,  
Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Mantes-la-Jolie,  
Madame le Comptable Public des Mureaux.

Fait à Aubergenville, le 4 avril 2025

